

## SUBLISTAB

---

**Complexe de tanins condensés et ellagiques spécifiquement formulé  
pour la stabilisation de la couleur des vins rouges  
issus de procédés thermiques (flash détente, thermo, et MPC)**

### CARACTERISTIQUES

---

Le ratio du mélange entre les tanins ellagiques et condensés de **SUBLISTAB** a été optimisé afin de répondre à la double problématique rencontrée sur les vins issus de procédés thermiques : la protection de la couleur et sa stabilisation définitive.

### PROPRIETES ŒNOLOGIQUES

---

La partie ellagique du tanin protège les anthocyanes de la destruction oxydative en formant des complexes de co-pigmentation.

L'autre partie constituée de tanins condensés réagit avec les anthocyanes pour former des liaisons covalentes et ainsi stabiliser définitivement les anthocyanes.

### APPLICATIONS

---

- **SUBLISTAB** s'utilise très tôt sur la phase liquide obtenue lors des procédés thermiques afin de permettre une protection très précoce des anthocyanes.
- L'apport de **SUBLISTAB** peut être fractionné en ajoutant les 2/3 de la dose sur la phase solide en présence de matière solide puis l'ajout du 1/3 restant après clarification.

### DOSE D'EMPLOI

---

10 à 40 g/hL

### MODE D'EMPLOI

---

Disperser **SUBLISTAB** dans de l'eau tiède (1 kg/10 litres). Incorporer sur moût lors d'un remontage.

#### **Précaution d'utilisation :**

Produit pour usage œnologique et exclusivement professionnel.

Utiliser conformément à la réglementation en vigueur.

### CONDITIONNEMENT

---

1 kg et 15 kg.

### CONSERVATION

---

Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.  
Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

Les informations figurant ci – dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.